

Prevention **UNFPA** Regional Strategy
Stratégie Régionale
العنف
Gender-Based Regional Strategy
المنطقة العربية
Response
Gender-Based Violence
Arab States
La Région Arabe
العنف المبني على النوع الاجتماعي
Violence

La Stratégie Régionale du **Fonds des Nations Unies pour la Population** pour La Prévention et la réponse à La **Violence Fondée Sur Le Genre** Dans La Région Arabe

La Stratégie Régionale du **Fonds des Nations Unies pour la Population**
pour La Prévention et la réponse à
La Violence Fondée Sur Le Genre
Dans La Région Arabe
2014-2017

Novembre 2013

Table des matières

Table des Matières-----	2
LISTE DES ACRONYMES-----	3
1 Introduction: La violence fondée sur le genre dans la région arabe -----	4
2. Les engagements de l'UNFPA pour lutter contre la violence fondée sur le genre-----	11
3 Réponse intégrée à la violence fondée sur le genre: le Cadre Stratégique -----	18
4 Les quatre piliers du cadre stratégique d'ASRO contre la violence fondée sur le genre -----	18
5 Partenariats-----	29
ANNEXE -----	31
C adre Stratégique et Partenariats liés à la Prévention et la réponse à la Violence Fondée Sur Le Genre dans la région arabe-----	31

LISTE DES ACRONYMES

ASRO	Bureau régional pour les pays arabes
CAWTAR	Centre des Femmes Arabes pour la Formation et la Recherche
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
COs	Bureaux pays
CSW	Commission de la condition de la femme (ONU)
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
MGF/E	Mutilation génitale féminine / excision
VFG	La Violence Fondée sur le Genre
CCG	Conseil de Coopération des Etats arabes du Golfe
HIC	Les pays à revenu élevé
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CIPD/PA	Conférence Internationale sur la Population et le Développement / Plan d'action
BIT	Bureau International du Travail
LAS	Ligue des États arabes
MENA	Le Moyen-Orient et l' Afrique du Nord
MD / OMD	Déclaration du Millénaire / Les objectifs du Millénaire pour le Développement
M&E	Suivi et évaluation
RapA	Évaluation Rapide
GAR	Gestion axée sur les résultats
BR	Bureau régional
PR	Programme régional
SitAn	Analyse de la situation
GAR	Maladies Sexuellement Transmissibles
BR	Nations-Unies

UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNFPA ASRO	Bureau Régional du Fonds des Nations Unies pour la Population de la région arabe
UNFPA CO	Bureau pays du Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
UN GAR	Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies
UN SCR	Résolution du Conseil de Sécurité des Nations unies
SG de l'ONU	Secrétaire Général des Nations Unies
L'ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
UNSCR	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
VAW	Violences faites aux femmes

1 Introduction

La violence fondée sur le genre dans la région arabe

La violence fondée sur le genre (VFG) n'est pas propre à la région arabe; c'est un phénomène universel qui transcende les cultures, les groupes d'âge et le statut économique et social des personnes concernées. Les données publiées par l'OMS en 2013 montrent qu'une femme sur trois dans le monde est victime de la violence physique et/ou sexuelle par un partenaire ou de la violence sexuelle par un non-partenaire.¹ Les données disponibles à propos de la région arabe montrent un taux de prévalence de la VFG de 37 pour cent, ce qui la place au deuxième rang mondial, suivant de près l'Asie du Sud-Est (37.7 pour cent).²

La VFG est un terme générique qui englobe plusieurs types de violence; (voir encadré ci-dessous). Les formes de VFG les plus fréquemment rapportées dans la région arabe sont la violence domestique, le mariage précoce, la

mutilation génitale féminine / excision (MGF/E), le trafic, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et les soi-disant «crimes d'honneur», y compris la mutilation, l'agression à l'acide et le meurtre. La Violence Fondée Sur Le Genre et sa menace exercées dans la région arabe par des individus, des familles, des communautés et des institutions, de façons tant formelles qu'informelles, agissent négativement sur la santé, transgressent les droits humains et contraignent les choix, les décisions et les actions. Elles ont également un impact négatif sur les capacités des individus et des familles à contribuer au développement et à en bénéficier.

Qu'est-ce que la Violence Fondée Sur Le Genre?

La Violence Fondée Sur Le Genre est définie dans la base de données terminologiques multilingues de l'ONU comme: "Les actes d'abus physique, mental ou social (y compris la violence sexuelle) qui sont exercés ou perpétrés avec une certaine force (comme la violence, les menaces, la coercition, la manipulation, la tromperie, les croyances culturelles, les armes ou les et les circonstances économiques), et qui sont dirigés contre une personne en liaison avec son sexe et son rôle dans une certaine société ou culture. Une personne victime de violence fondée sur le genre n'a pas le choix de s'opposer ou de recourir à d'autres options sans que cela n'entraîne pour elle des conséquences sociales, physiques ou psychologiques graves. Les formes de Violence Fondée Sur Le Genre comprennent la violence sexuelle, l'abus sexuel, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle, le mariage précoce ou forcé, la discrimination sexuelle, le refus (déni) (tel que l'éducation, la nourriture, la liberté) et la mutilation génitale féminine." La VFG est généralement basée sur des relations inégales de pouvoir entre hommes, femmes, garçons et filles. Les femmes et les filles en sont certes les principales victimes en raison des normes et croyances sociales qui perpétuent leur statut de groupe social de seconde zone, mais elles n'en constituent pas les seules et uniques cibles La VFG se produit en temps de paix, pendant et après les conflits armés, et dans le contexte de catastrophes naturelles. La Stratégie Régionale de l'UNFPA pour La Prévention et la réponse à La Violence Fondée Sur Le Genre Dans La Région Arabe aborde la Violence Fondée Sur Le Genre, cependant ses interventions ciblent les femmes et les filles, en tant que victimes et survivantes phénomène.

1 http://www.who.int/reproductive_health/publications/violence/en/index.html

2 Notez que les pays membres du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale (EMRO) correspondent approximativement à ceux de la région arabe mentionnés dans ce papier. Tous les pays d'ASRO sont inclus dans EMRO sauf l'Algérie et la Libye; cependant, le périmètre d'EMRO comprend aussi l'Afghanistan, le Bahreïn, l'Iran, le Koweït, le Pakistan, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Soudan du Sud et les Émirats arabes unis.

On se propose d'identifier ci-dessous quelques causes principales et certains facteurs déterminants contribuant à la persistance de la Violence Basée Fondée Sur Le Genre dans la région arabe.

A- Les principales causes. Elles sont au nombre de deux, à savoir la persistance des inégalités de genre et les normes culturelles et sociales.

La persistance des inégalités de genre

Les indicateurs socioéconomiques de la région arabe montrent des taux d'analphabétisme féminin les plus hauts et le plus bas taux de participation de la main-d'œuvre féminine à la production des biens et services dans le monde.³ Les femmes dans la région continuent à d'affronter de sérieux problèmes d'accès aux services médicaux, d'information, d'éducation et au revenu; ce qui aboutit à conférer aux femmes de cette région des seuils élevés de pauvreté et d'exposition à la violence. En outre, elles ont des droits légaux limités ainsi qu'un accès restreint à la justice, variant selon les pays et les milieux rural et urbain. Ces conditions sont aggravées par l'exclusion sociale, les restrictions de libertés fondamentales et le manque de démocratie. La Banque Mondiale soutient qu'il existe un «paradoxe de genre» apparaissant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Bien que de nombreux pays de cette région aient réalisé des progrès en matière de développement humain en réduisant les disparités entre hommes et femmes en matière d'éducation et de santé, ces progrès n'ont pas conduit à une participation féminine accrue dans les domaines économiques ou politiques.⁴

Cultural and social norms

Alors que la plupart des États arabes expriment leur volonté de combattre la VFG, le statut des femmes et des filles dans la région continue à d'être défié par des attitudes discriminatoires et des pratiques traditionnelles néfastes. Selon les résultats d'une recherche menée par la Banque mondiale, les normes sociales influencent les valeurs, les attentes, et les comportements. En tant que tels, ils peuvent présenter une entrave à l'accès des femmes aux lois, à de meilleurs services et revenus susceptibles d'en améliorer de façon significative le statut et l'autorité. Dans de tels contextes, les décideurs sont appelés à 'examiner dans quelle mesure i les normes elles-mêmes peuvent être modifiées pour améliorer la situation des femmes.⁵ Quoique diversifiée, la région arabe, est caractérisée par des mœurs patriarcales et des structures familiales qui accordent la primauté au rôle des hommes dans les sphères publique et privée.⁶

Selon le rapport de la Banque mondiale publié en 2004, *Gender and Development in the Middle East and North Africa*, la centralité de la famille joue un grand rôle dans la détermination des rôles de genre et des relations de pouvoir et défavorise les femmes et les filles. Dans certains cas de VFG, les auteurs de violence ou les membres de la famille - la plupart des auteurs de la violence sont des membres de la famille, des amis ou des partenaires – exercent souvent un contrôle et une surveillance sur la femme ou la fille à tel point qu'elle est physiquement, psychologiquement ou économiquement dépendante et incapable de demander de l'aide.

Plus de 35 études basées sur la population en Asie, en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient, démontrent que les attitudes de tolérance des femmes et des hommes envers la violence conjugale sont fortement prédictives des taux de sa perpétration.⁷

Les pratiques culturelles traditionnelles reflètent les valeurs et les croyances d'une certaine communauté remontant souvent à plusieurs générations. Il est évident que chaque groupement social à travers le monde a des croyances et des pratiques culturelles traditionnelles spécifiques, certaines sont bénéfiques pour tous ses membres, tandis que d'autres sont nuisibles pour tel ou tel autre groupe spécifique comme les femmes. Les pratiques traditionnelles néfastes affectant les femmes et les jeunes filles dans la région arabe sont nombreuses.

“Dans la région arabe, une fille sur sept se marie avant ses 18 ans. Les familles qui marient leurs filles à un si jeune âge croient que ce mariage est dans l'intérêt des filles, ignorant qu'ils violent les droits humains dont doivent jouir leurs filles. Le mariage précoce signifie souvent la fin des études de la fille, des rapports sexuels obligatoires et une maternité précoce. En outre, les filles qui se marient à un âge plus jeune sont généralement plus vulnérables à la violence conjugale que les filles qui attendent plus longtemps pour se marier. Le mariage précoce perpétue souvent un cycle de pauvreté, d'un faible niveau d'éducation, d'une fécondité élevée et d'une mauvaise santé, ce qui entrave le développement économique et social des sociétés”.

Bureau de Référence de la Population, Policy Brief: Ending Child Marriage in the Arab Region, mai 2013

3 Rapport du Développement Humain arabe, 2006

4 *Opening Doors: Gender Equality and Development in the Middle East and North Africa*, la Banque mondiale, 2013.

5 *World Development Report, 2012*, la Banque mondiale, page 168

6 Analysis and comment: Reproductive health of Arab young people, *Journal Médical britannique*, octobre 2006. <http://dx.doi.org/10.1136/bmj.38993.460197.68>

7 Lori L. Heise, *What Works to Prevent Intimate Partner Violence: An Evidence Review*, 2011. Page 13

Elles comprennent la mutilation génitale féminine et l'excision (MGF/E), le mariage précoce, les tabous et les pratiques empêchant les femmes de maîtriser leur propre fécondité, les tabous nutritionnels et les pratiques traditionnelles d'accouchement, la préférence accordée aux garçons, l'infanticide des filles, la grossesse précoce et la valeur de la dot. En dépit de leur caractère nocif et bien que transgressant les dispositions des conventions internationales des droits de l'homme, de telles pratiques persistent parce qu'elles ne sont pas remises en cause et continuent, par conséquent, de bénéficier d'une certaine légitimité aux yeux de ceux qui les pratiquent.⁸

B- Les principaux facteurs contribuant à la persistance de la VFG dans la région arabe. Ils sont nombreux et de nature multiple. On peut en citer : les transitions politiques dans la région ; l'absence de volonté politique ; un faible cadre juridique de protection ; des données limitées ; la vulnérabilité accrue des femmes marginalisées.

Les transitions politiques dans la région

La transition politique intervenue dans la région en 2011, généralement appelée le printemps arabe, a nourri les espoirs de millions de personnes en un avenir meilleur et plus équitable. Malheureusement, les femmes et les filles n'ont tiré aucun avantage du changement social et politique. Bien plus, beaucoup craignent que les droits des femmes soient menacés, de même que leur sécurité et stabilité, en raison de l'apparition de mouvements conservateurs et de groupes extrémistes hostiles à l'égalité entre les hommes et les femmes.⁹ De plus en plus, les droits humains des femmes et des filles font l'objet de manipulation et de surenchère politique et leur transgression est utilisée comme une arme de guerre. En effet, la violence politique est utilisée pour créer un climat de terreur afin de forcer les femmes et les filles à changer, leur mode vestimentaire, de les empêcher de se déplacer librement et de revendiquer leurs droits. Dans certaines situations de trouble civil et politique ou d'instabilité, y compris pendant les violences qui ont précédé et suivi les élections en Tunisie, en Égypte et en Syrie, la violence sexuelle a été perpétrée contre des

⁸ Fiche d'informations No. 23, Harmful Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children, <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet23en.pdf>

⁹ Par exemple, une réunion du groupe d'experts de L'ONU Femmes, de l'UNICEF, de l'OMS, de l'ONU, de l'UNFPA et de l'ESCAP, qui a eu lieu en septembre 2012 à Bangkok, a noté plusieurs tendances négatives en Libye, où les hommes ont gagné 119 des 120 sièges directement élus au Parlement lors de la dernière élection, et 32 des 80 sièges réservés aux partis politiques sont attribués à des femmes. Le Yémen continue de défavoriser les droits politiques des femmes dans la région à la suite de la révolution. Avec seulement trois femmes nommées au gouvernement intérimaire, et seulement six femmes des 30 membres d'un comité technique préparant un dialogue national menant à une nouvelle constitution, le pays ne permet pas toujours aux femmes de jouir de leurs droits politiques sur un pied d'égalité avec les hommes. En Égypte, les femmes ont gagné moins de 2 pour cent des sièges dans les élections parlementaires, en 2011.

adversaires politiques, tant contre des hommes que contre des femmes. Dans les pays où les mouvements extrémistes sont nés, l'obstacle principal empêchant les femmes de bénéficier de leurs droits, demeure la résistance des partis conservateurs au pouvoir.¹⁰

L'absence de volonté politique

L'évaluation rapide conduite par l'UNFPA pour argumenter cette stratégie a conclu que la plupart des pays de la région arabe ont pris des mesures pour répondre à l'inégalité de genre et à la VFG. Tous les gouvernements de la région, à l'exception du Soudan et de la Somalie, ont formellement entériné, bien qu'avec des réserves, la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes (CEDAW).¹¹

Diverses formes de mécanismes nationaux concernant les femmes existent dans ces pays; des ministères spécifiques aux affaires féminines ont été mis en place en Palestine, en Algérie et en Iraq, tandis que d'autres pays ont formé des conseils ou des comités de femmes (Bahreïn, Egypte, Liban), et la Jordanie a créé un modèle mixte formé par un conseil de femmes et un ministère.

¹² Cependant, cinq pays seulement ont œuvré pour la conception et la mise en œuvre de stratégies luttant contre la VFG (l'Iraq, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Palestine). Quelques pays ont initié une réforme juridique concernant la VFG afin de lutter contre le harcèlement sexuel, la MGF/E et les soi-disant crimes d'honneur (l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Djibouti, le Soudan). De nombreux pays ont privilégié la fourniture de services pour les survivantes de la VFG (le Maroc, l'Algérie, l'Iraq, la Jordanie, la Tunisie). Outre la recherche qualitative, beaucoup de pays ont mené des enquêtes auprès des ménages sur la VFG (l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Syrie, l'Egypte) ou ont l'intention de mettre en place un observatoire de la VFG (le Maroc, l'Algérie, la Tunisie). La carte de la région ci-dessous fournit un aperçu sur les efforts visant à renforcer les droits humains des femmes et des filles,

¹⁰ Des groupes conservateurs apportent leur appui à des dispositions constitutionnelles, des lois et des politiques pour décriminaliser la VFG dans le monde arabe, mais des groupes de pression travaillent dur pour les arrêter. Notez les développements récents dans la Cour Constitutionnelle égyptienne en ce qui concerne la MGF/E.

¹¹ A l'exception du Soudan et de la Somalie, tous les pays concernés ont ratifié la CEDAW, et d'autres oeuvrent pour lever les réserves (le Maroc, la Tunisie, l'Algérie); tandis que deux pays ont ratifié le Protocole facultatif de CEDAW (la Libye et la Tunisie). Bien que la CEDAW ne se réfère pas spécifiquement à la VAW et la VFG, elle représente le cadre juridique international qui abordait l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. La CEDAW est aussi le seul traité relatif aux droits de l'homme qui affirme les droits reproductifs des femmes, et vise la culture aussi bien que les traditions comme des forces influentes qui façonnent les rôles de genre et les relations familiales. Le comité de la CEDAW a traité à travers ses recommandations générales, le concept de la violence contre les femmes en incitant tous les Etats membres à condamner toutes formes de discrimination contre les femmes. Même si d'autres expressions pour la VFG sont utilisées, comme la violence familiale ou la violence domestique, ces pays qui ont des stratégies nationales concernant la VFG ou travaillent sur des projets de lois, se sont clairement engagés pour éliminer la discrimination contre les femmes comme indiqué dans la CEDAW et son protocole facultatif de 1993 sur l'élimination de VAW.

¹² Report on the Status of Arab Women 2005: Background and Future of Women's Movements in the Arab World, la CESAO, Beyrouth, 2006; le rapport de l'UNIFEM Progress of Arab Women

y compris la prévention et l'intervention contre la VFG. Mais en dépit de ces efforts, l'absence de volonté chez quelques décideurs, notamment dans des pays où le pouvoir de mouvements extrémistes et fondamentalistes a tendance à se renforcer, réduit la marge de manœuvre des dirigeants politiques et des militants de la société civile qui veulent introduire des réformes législatives visant à asseoir l'égalité de genre. Deux pays seulement dans la région, le Maroc et la Tunisie, ont mis en place des cadres stratégiques à cet effet. Bien que plusieurs entités gouvernementales et non gouvernementales aient réalisé des progrès à des degrés divers, dans certains pays, leur influence reste bien réduite en raison de leur faible mandat ainsi que de leurs ressources limitées. En outre, nombre de ces entités sont étroitement associés aux Etats qui les ont créées pour se conformer aux accords internationaux tels que la CEDAW et les OMD. En conséquence, leurs programmes et leurs initiatives sont principalement soutenus par des organisations internationales.



L'encadré I Les engagements internationaux pour lutter contre la VFG

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a érigé la VFG comme une préoccupation de santé publique et une question de droits humains. Le lien entre la VFG et le développement humain a été identifié par beaucoup de principes internationaux des droits de l'homme qui guident les politiques et les programmes de l'UNFPA.

1979 L'assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention sur l'Élimination de Toutes Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW), qui a établi la discrimination de genre comme la cause principale de la violence contre les femmes (VAW).

1993	<i>Lors de la Conférence internationale sur les droits de l'homme, les droits des femmes ont été reconnus comme des droits humains, et la VAW a été identifiée comme un abus et une violation de ces droits</i>
1993	<i>l'ONU a adopté la Déclaration sur L'élimination de la Violence à l'égard des Femmes, qui affirme que tous les États devraient condamner la violence contre les femmes, et n' pas invoquer aucune coutume, ni tradition ou considération religieuse pour justifier son existence.</i>
1994	<i>La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) a exhorté les pays à éliminer toutes formes d'exploitation, de violence, d'abus et de harcèlement des femmes, des adolescents et des enfants à travers des actions préventives et la réhabilitation des victimes et des survivants. Elle a exhorté les pays à autonomiser les femmes, et à prendre les mesures nécessaires pour éliminer l'inégalité de genre.</i>
1995	<i>Lors de la Quatrième Conférence internationale sur les Femmes à Pékin, les 189 nations rassemblées ont adopté le Programme d'action, qui a défini la VAW comme une violation des droits humains des femmes et un obstacle à la pleine jouissance des droits de l'homme.</i>
2000	<i>Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 1325 concernant les femmes, la paix et la sécurité, en assurant une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et les programmes consacrés à la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Les résolutions 1820 (2008), 1888 et 1889 (2009), 1960 (2010) et 2106 (2013) sont basées sur la résolution 1325, de même, elles ont affiché une attention plus marquée à pour l'élimination de la violence sexuelle liée aux conflits.</i>
2013	<i>Lancement de la campagne 2008-2015, Tous Unis pour Mettre fin à la Violence à l'égard des Femmes</i>
2013	<i>La 57ème Commission de la condition de la femme (CSW) s'est engagée de nouveau pour l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et les enfants sur la base de la précédente Déclaration d'élimination de la violence contre les femmes (1993).</i>

Un faible cadre juridique de protection

Comme dans beaucoup d'autres régions, il n'y a aucun instrument juridique spécifique pour lutter contre la VFG dans les pays arabes. La législation nationale et les mécanismes d'application de la loi pour éliminer la VFG sont rares. En outre, une telle législation peut être une arme à double tranchant. Tandis que certaines dispositions protègent les femmes contre les formes publiques et privées de violence, d'autres tiennent compte des circonstances atténuantes et, en définitive, légitiment la discrimination et la violence contre les femmes, si elles ne les encouragent pas directement.

Dans de nombreux cas, des solutions juridiques accordent la priorité aux intérêts masculins.¹³ Dans les cas où les réformes juridiques sont mises en œuvre, l'impact limité pour les femmes sur le terrain met en évidence la nécessité d'introduire des réajustements structurels, et d'élaborer des programmes socio-économiques qui accompagnent et soutiennent les réformes juridiques. La réforme juridique doit être faite avec des initiatives plus larges de changement, si elle veut être efficace en abordant l'inégalité de genre. Les problèmes qui doivent être résolus comprennent l'application laxiste des lois existantes, les insuffisances qui caractérisent la coordination multisectorielle, la collecte des données et les mécanismes de suivi, ou encore l'engagement limité des garçons et des hommes et les contraintes budgétaires.

Les données limitées

La région connaît un accroissement des flux -de données sur les types, la fréquence et les tendances de la VFG, suite aux recherches menées par des universités, des ONG et des chercheurs indépendants ainsi que des enquêtes nationales conduites dans plusieurs pays comme l'Algérie, l'Égypte, la Syrie, le Maroc, la Tunisie et la Palestine. Bien que ces enquêtes enrichissent les connaissances existantes sur la VFG, le manque de données demeure notable dans la plupart des pays de la région. En fait, le manque de données, même dans les pays ayant des stratégies nationales, est souvent identifié comme un défi majeur, c'est pourquoi il est vivement recommandé d'améliorer la collecte et la fiabilité des données. Il n'en demeure pas moins que même là où elles existent, les données ne sont pas utilisées pour la planification, le dialogue politique fondé sur des évidences et le plaidoyer. Le manque de données ou des évidences concernant la VFG tient lieu d'excuse pour ne pas prioriser les interventions traitant de la VFG.

Les défis liés à la collecte de données et la documentation des programmes sont particulièrement pertinents dans les situations humanitaires et les contextes de fragilité (voir encadré 3: La revue de la prévention et la réponse à la VFG dans des situations humanitaires dans la région arabe). La violence sexuelle est sous-déclarée même dans les situations où l'on dispose de ressources substantielles de par le monde, et c'est encore plus difficile, sinon impossible, d'obtenir une mesure précise de ce phénomène dans des situations d'urgence. En fait, les directives humanitaires stipulent explicitement que même en l'absence de preuves, tous les acteurs humanitaires doivent supposer que la VFG a été commise constitue de ce fait un sérieux problème de protection et une menace à la vie, indépendamment de la présence ou de l'absence de preuves fiables et concrètes.¹⁴

La vulnérabilité accrue des femmes marginalisées

Les études et recherches ont montré que dans toutes les situations - développement, contexte humanitaire, fragilité, cas de conflit et de post conflit - les femmes et les filles marginalisées (les enfants de la rue, les femmes et les filles professionnelles / du sexe / engagées dans une transaction sexuelle,¹⁵ les réfugiés et les migrants¹⁶) font face à un risque accru de VFG. Il va de soi, que ces vulnérabilités factuelles se trouvent exacerbées dans les situations de crise.

Les pays arabes constituent actuellement une région fortement instable avec des conflits de plusieurs décennies en Palestine, en Somalie, au Soudan et au Yémen; une crise humanitaire en Palestine liée à une occupation et à un déplacement de population. On déplore aussi des troubles violents en Syrie qui ont dépassé les frontières, causant un grand afflux de réfugiés et plaçant ce pays au cœur d'un débat mondial. La plupart des pays de la région connaissent des conflits, et ont des zones ou des populations en situation de crise humanitaire, ou sont classés en tant que contextes fragiles.

Dans quelques pays, les transitions politiques actuelles ont entamé le progrès réalisé en faveur de l'égalité de genre, et mis davantage en danger les droits des filles et des femmes. Un nombre croissant de rapports indiquent que certains réfugiés syriens arrivant en Jordanie, au Liban, au Yémen, en Iraq et en Turquie, préfèrent marier leurs filles même très jeunes, croyant que de tels mariages offrent une forme de protection et d'assurance à leurs filles.¹⁷ Le même phénomène est aussi observé en Libye. Il est dû pour une large part, à l'existence de bureaux où de tels mariages entre des ressortissants libyens et de jeunes réfugiées syriennes sont conclus.¹⁸ En Palestine et en particulier dans la bande de Gaza, les familles consentent plus souvent à marier leurs jeunes filles pour faire face à la surpopulation dans les maisons (causée par des démolitions, des fermetures et des blocs), augmentant ainsi la prévalence des mariages précoces.¹⁹

13 Les ONG rapportent que, dans de nombreux cas, les femmes survivantes de VFG sont mises en prison pour les «protéger» contre les crimes d'honneur. Dans d'autres cas, les femmes qui terminent la peine de prison doivent être prises en charge par un homme ou un tuteur légal; autrement, elles resteront incarcérées pour le reste de leur vie sans être condamnées ou reconnues coupables d'un nouveau crime.

14 Directives sur les interventions contre la violence fondée sur le genre dans les situations humanitaires, IASC, 2005

15 Standing Up, Speaking Out, l'ONUSIDA, 2012: intersection de la violence, du sexe, de drogues et VIH: Page 22

16 HIV Vulnerabilities of Migrant Women: from Asia to the Arab States, PNUD, 2008.

17 Jusqu'à présent, 10 mariages officiels ont été documentés au camp Zaatarî entre la Syrie et la Jordanie, selon une enquête menée par un chercheur syrien. (voir <http://al-akhbar.com>). Des spécialistes du droit suivant cette question en Syrie et en Turquie, ont commencé à entendre parler de rapports de viols de deuxième et troisième main sur des milliers de réfugiés qui se sont enfuis assiégeant les camps frontaliers d'Idlib et d'Alep. (voir <http://www.awid.org/Library/Rights-groups-detail-rape-in-Syria-s-civil-war>.) Femmes Sous Siège, une initiative du Centre Médiatique des Femmes sur la violence sexualisée dans les conflits, a rapporté plus de 80 agressions sexuelles sur des réfugiés syriens d'Idlib et l'Alep.

18 Selon un documentaire de Sky News concernant le mariage précoce dans les camps de réfugiés syriens en Jordanie, ces bureaux arrangent des papiers de mariage pour les hommes de la Libye, du Koweït, de l'Arabie Saoudite et de la Jordanie.

19 Conseil de Réfugié norvégien, Overview of the housing situation in the Gaza strip, mars 2013, pp.21-24.

Dans d'autres pays, l'impact est plus direct. A titre d'exemple, il a été rapporté que le conflit armé conduit à l'utilisation du viol et d'autres formes de violence sexuelle en tant que tactique de guerre, bien que des cas de violence sexuelle liée aux conflits restent en grande partie non déclarés. Quelques pays en situation de conflit et post-conflit, y compris l'Iraq, le Liban, la Libye, la Palestine, la Somalie, le Soudan²⁰ et la Syrie,²¹ ont dénoncé la VFG liée au conflit dans ses diverses formes. Cependant, la vulnérabilité des femmes et des filles dans des situations humanitaires et fragiles a augmenté en raison de l'effondrement des structures traditionnelles de protection, ce qui a favorisé la probabilité de l'immunité pour les criminels. Pour conclure, le conflit affaiblit la capacité des services répondant aux besoins des victimes et des survivants de la VFG.

²⁰ Selon les statistiques de L'ONU de 2000, environ 1.8 million de femmes soudanaises dans le sud ont été forcées par la lutte prolongée à abandonner leurs villages et leurs communes et affluent vers les zones dédiées aux réfugiés dans le nord.

²¹ L'évaluation Rapide concernant la Violence fondée sur le genre, Populations Réfugiées syriennes, le Liban, le Centre de documentation ABAAD, août 2012.

2 Les engagements de l'UNFPA pour lutter globalement contre la VFG

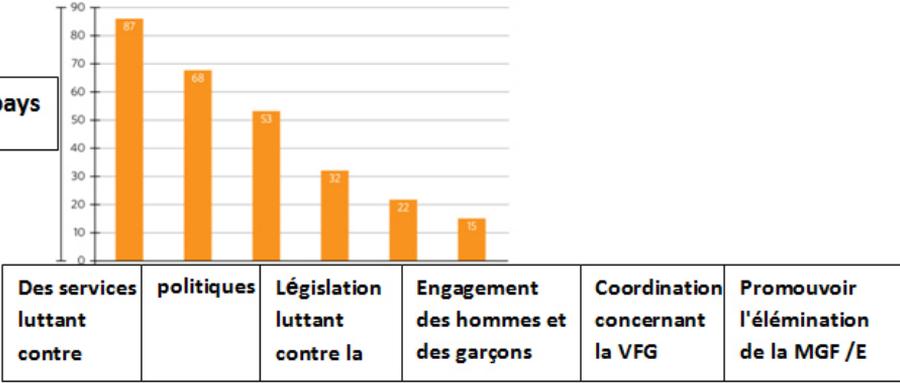
Conformément à la mission de l'UNFPA et aux engagements pris par l'ONU et la communauté internationale, lutter contre la VFG constitue une priorité pour le Fonds des Nations-Unies pour la Population. Le plan stratégique actuel pour 2008-2011 (étendu jusqu'en 2013) et le plan stratégique pour 2014-2017 mettent l'accent de l'organisation sur ses objectifs principaux, à savoir: parvenir à l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive ; garantir les droits de reproduction et réduire la mortalité maternelle. Le Fonds estime que les avancées en termes d'égalité de genre et l'autonomisation des femmes sont des objectifs valables en eux-mêmes, et sont aussi au cœur de la réussite dans le domaine des droits de santé sexuelle et reproductive (SRHR), notamment la lutte contre la violence fondée sur le genre (VFG) y compris la violence contre les femmes (VAW) et d'autres pratiques nocives largement considérées comme des violations des droits de l'homme. L'UNFPA est convaincu que la Violence Fondée Sur Le Genre constitue une préoccupation globale de la santé, ayant des proportions épidémiques avec des implications sérieuses pour la SRHR. Les engagements internationaux de l'UNFPA pour l'élimination de la VFG ont été consignés dans la stratégie globale de l'UNFPA pour lutter contre la VFG (2008), et la majorité des bureaux de pays ont élaboré des programmes sur la VFG



Livraison au niveau mondial

93% des programmes pays de l'UNFPA comprennent la VFG

Nombre de pays



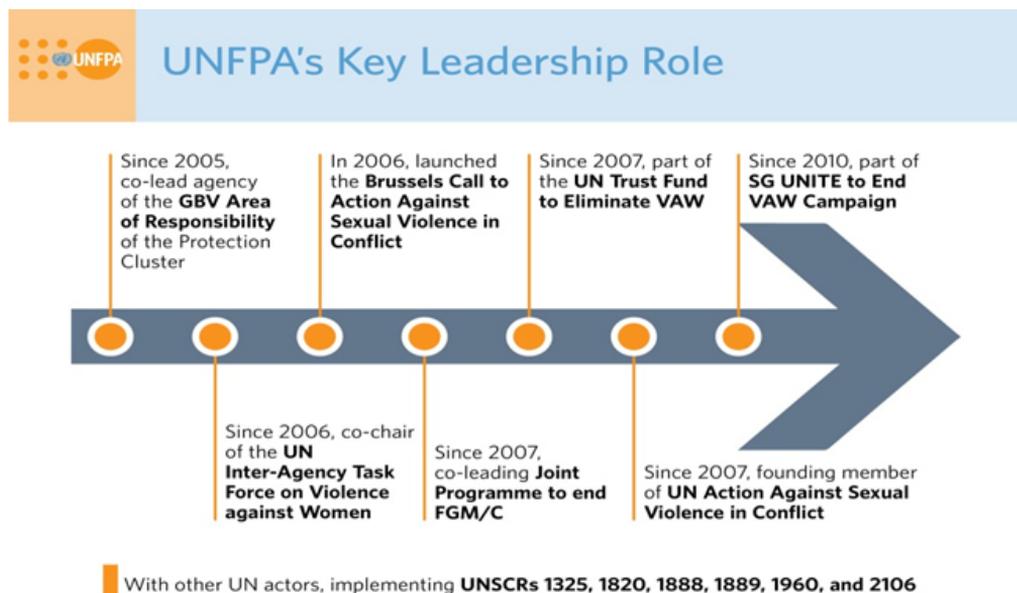
Source: «Les progrès de l'UNFPA pour l'élimination de la VFG. Les principales réalisations et les opportunités stratégiques», l'UNFPA, Juillet 2013.

En 2013, l'UNFPA a réaffirmé son engagement pour l'élimination de la VFG, et identifié les domaines importants qui feront l'objet du Plan stratégique 2014-2017: (1) combler les lacunes de données; (2) renforcer les capacités; (3) fournir des services complets; (4) promouvoir les meilleures pratiques; (5) accorder l'attention aux adolescents; (6) lutter contre les pratiques néfastes; (7) traiter des thèmes portant sur la jeunesse et la sécurité; et (8) impliquer les hommes et les garçons .

Le programme de l'UNFPA relatif à la VFG dans les situations humanitaires se fonde généralement sur le leadership antérieur à la crise et l'engagement pour les questions de VFG avec les ministères de la santé et des affaires sociales. L'UNFPA joue un rôle principal dans le renforcement des capacités inter-agences pour prévenir et intervenir en réponse à la VFG dans les situations humanitaires.

L'UNFPA est co-leader de la VFG Area of Responsibility (AOR), - qui est un mécanisme de coordination inter-agences, qui guidant la réponse à la VFG dans les situations humanitaires, dans le cadre du « cluster » mondial de protection. À bien des égards, les stratégies, les outils et les ressources disponibles pour soutenir les programmes consacrés à la VFG dans les situations humanitaires, sont plus développés que ceux consacrés aux paramètres de développement. Par exemple, l'UNFPA a dirigé depuis 2005 le développement et le déploiement des directives de l'IASC qui énoncent les mesures nécessaires à l'intégration efficace des interventions de soutien contre la VFG à travers des actions humanitaires.

Depuis 2008, l'UNFPA a coordonné une initiative mondiale inter-agences pour la gestion des données concernant la VFG dans les situations humanitaires, introduite en Jordanie, au Liban, en Somalie, au Soudan et au Yémen. Les bureaux de pays de l'UNFPA et leurs partenaires inter-agences sont incités à mettre à profit de telles ressources et mécanismes pour renforcer la capacité à lutter contre la VFG dans les situations humanitaires, y compris celle de l'équipe d'intervention rapide de la VFG et l'équipe « surge » GBVIMS.



Les engagements de l'UNFPA dans la région arabe

Le bureau régional pour les pays arabes du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA ASRO) a développé une stratégie de prévention et de traitement de la VFG. Cette stratégie fait office de feuille de route en matière de gestion de la VFG dans la région arabe. Les pays concernés sont ceux où l'UNFPA dispose de bureaux propres, à savoir : l'Algérie, Djibouti, l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, le bureau du CCG à Oman, la Somalie, le Soudan, la Syrie, la Tunisie et le Yémen.

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie en matière de lutte contre la VFG, l'UNFPA – ASRO a procédé à l'évaluation des programmes de prévention et d'intervention relatifs à la réponse à la VFG dans 13 bureaux de pays de l'UNFPA dans de la région arabe où il est implanté. Cette évaluation impliquait la distribution d'un questionnaire au personnel de l'UNFPA, l'analyse des rapports élaborés par les acteurs engagés dans la lutte contre la VFG ainsi que celle des cadres juridiques concernés et des rapports des programmes et services.

Le résultat de cette évaluation a permis d'obtenir une base de référence en vue de l'analyse de la VFG dans les pays arabes. De fait, les bureaux de l'UNFPA se sont impliqués dans les activités résumées ci-dessous:

Tableau I. Principaux secteurs d'intervention des programmes anti-VFG menés par les bureaux pays d'UNFPA dans la région arabe

Secteur d'intervention du programme	bureaux UNFPA
Politique et programme de plaidoyer : élaboration et mise en œuvre	Maroc- Algérie-Djibouti -Liban - Iraq- Egypte- Palestine- Syrie- Jordanie- Yémen -Tunisie.
Communication / plaidoyer	Liban-Djibouti-Egypte-Somalie- Palestine-Iraq- Jordanie-Tunisie -Soudan
Offre de services complets	Yémen- Iraq-Maroc -Jordanie - Soudan- Liban -Syrie -Palestine -Egypte
Opérations menées lors de catastrophes naturelles ou de situations de conflits et de post conflits pour venir en aide aux nationaux et aux réfugiés	Palestine-Iraq-Liban -Yémen - Soudan-Tunisie -Jordanie - Syrie

Outre l'analyse et l'évaluation rapide effectuées au début de 2013, l'UNFPA ASRO a mis à jour les programmes de lutte contre la VFG mis en œuvre dans la région dans les contextes humanitaires afin de consolider l'approche basée sur les évidences.. L'encadré 3 reprend les principaux enseignements de cette mise à jour.

ENCADRÉ 2 *Mise à jour des programmes de prévention et de traitement de la VFG dans la région arabe.*

Cent douze (112) projets émanant de 11 pays de la région arabe ont fait l'objet d'une révision des programmes de prévention et de lutte contre la VFG achevés entre 2008 et 2012. La révision a montré qu'il existe peu de données liées à la VFG dans la région arabe. Le manque d'information endémique au cours des actions humanitaires semble encore plus problématique pour les programmes anti-VFG lors de situations humanitaires. Bien que le caractère urgent de la VFG ait été reconnu, les fonds alloués demeurent rares et disséminés à travers les projets. Les projets dédiés à la VFG sont souvent caractérisés par une forte intention de transformation, une durée plus longue (deux à quatre ans contre six à douze mois pour les projets humanitaires) ainsi que par le renforcement des capacités des participants ciblés. Voici les principaux facteurs conditionnant l'efficacité des projets anti-VFG dotés d'un horizon

à long terme et d'un financement dans les pays touchés par un conflit: (1) la mobilisation communautaire, (2) l'engagement des hommes et des garçons; (3) la mise en place de stratégies de communication et le recours aux technologies; (4) l'importance accordée aux tranches d'âge comme un des facteurs de risque et l'un des déterminants du changement social (5) le renforcement des moyens dont sont dotées les institutions .

Bizarri, Mariangela. Prevention and Response to GBV in Humanitarian Settings in the Arab Region, mars 2013.

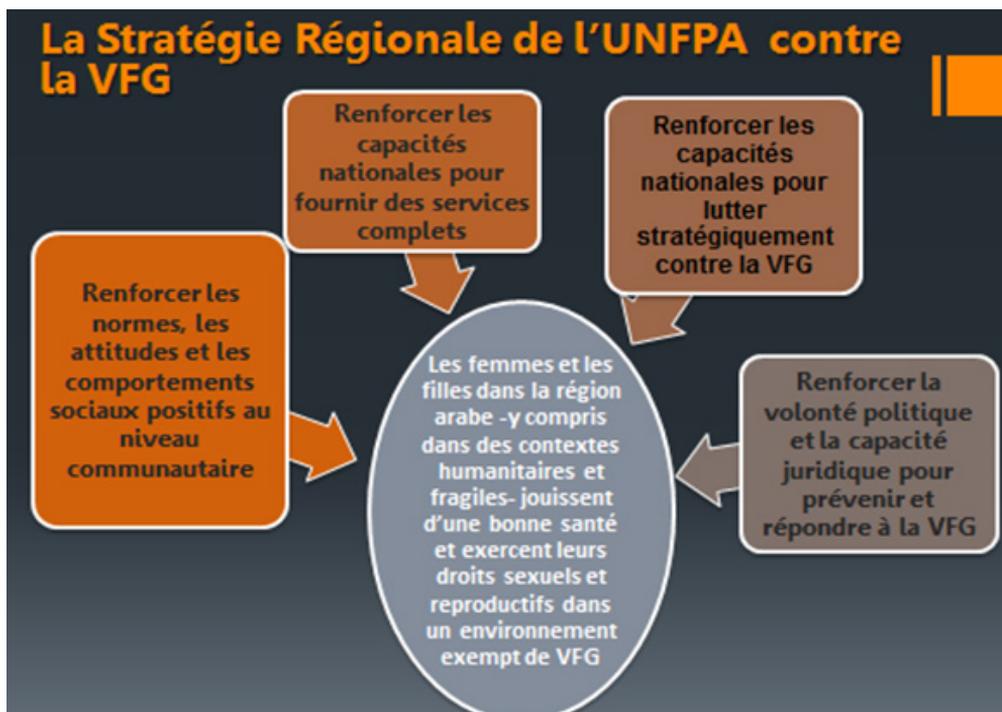
3 Développement d'une intervention intégrée contre la VFG Cadre stratégique

Cette stratégie traitant de la VFG s'est étendue grâce aux priorités identifiées lors de l'analyse de la situation et des exercices d'évaluation rapide. Outre ce document de stratégie régionale, ASRO élaborera un plan de déploiement détaillé. Afin de renforcer la redevabilité des programmes, ASRO construira un cadre de suivi et d'évaluation pour attribuer les responsabilités au siège et aux bureaux régionaux et de pays. Cette stratégie identifie quatre principaux domaines d'intervention qui contribueront à réduire les incidents de VFG dont sont victimes les femmes et les filles dans la région arabe.

L'objectif de la stratégie régionale est que les femmes et les filles dans la région arabe -y compris dans des contextes humanitaires et fragiles- puissent jouir d'une bonne santé et exercer leurs droits sexuels et reproductifs dans un environnement exempt de VFG.

Il y a quatre résultats qui ressortent. Les programmes humanitaires de l'UNFPA seront cohérents avec ces résultats. Ces programmes pourront être appliqués dans des situations humanitaires et des contextes fragiles mais leur mise en œuvre et les résultats escomptés dépendront du contexte.

4 Les quatre piliers du cadre stratégique d'ASRO traitant la VFG



Pilier 1: Renforcer les normes, les attitudes et les comportements sociaux positifs au niveau communautaire

- Veiller à ce que les femmes et les filles connaissent leurs droits et soient habilitées à les revendiquer à titre individuel et collectif.
- Faire en sorte que les hommes et les garçons soient engagés dans la lutte contre la VFG.
- Soutenir les valeurs, les attitudes, les comportements et les pratiques parmi les individus, les communautés et les institutions qui cristallisent la VFG comme étant aussi inacceptable qu'un crime.
- Renforcer les capacités des chefs communautaires et religieux, des hommes et des femmes de façon équitable, des réseaux et des groupements d'hommes et de garçons pour les habilitier à plaider contre la VFG.
- Mobiliser les médias, les organisations et réseaux dirigés par les jeunes pour lutter contre la VFG.

Résultat 1 Les femmes, les filles et les communautés locales sont habilitées à répondre à la violence fondée sur le genre.

Produit 1.1 Les femmes et les filles sont conscientes de leurs droits et habilitées à les revendiquer.

Produit 1.2 Les capacités de la communauté (individuelle ou collective) et des chefs religieux (hommes et femmes) sont renforcées pour plaider contre la violence fondée sur le genre.

Produit 1.3 Les réseaux/groupes d'hommes et des garçons sont formés consolidés pour lutter contre la VFG.

Produit 1.4 Des professionnels et des réseaux médiatiques sont mobilisés pour lutter contre la VFG.

Produit 1.5 Des organisations et des réseaux dirigés par des jeunes sont mobilisés pour lutter contre la VFG.

Pour mettre fin à la Violence Fondée Sur Le Genre, une approche multisectorielle englobant plusieurs acteurs doit être mise en œuvre. La solution à long terme consiste à transformer les normes sociales et culturelles afin que l'égalité de genre soit confirmée, la situation des femmes et des filles améliorée, et la violence rendue socialement inacceptable. C'est ainsi que le cycle de violence sera alors rompu.

Transformer les normes sociales sera difficile. En effet, beaucoup d'hommes et de femmes, au sein de nombreuses sociétés considèrent l'utilisation de la violence par les hommes contre les femmes comme parfaitement acceptable. La transformation des normes sociales implique un changement en profondeur des attitudes des hommes, des femmes et des enfants. Elle suppose aussi que les institutions – y compris les dirigeants du monde politique, commercial et culturel -, le pouvoir judiciaire et les médias promeuvent ces changements. Dans le même temps, les femmes doivent être habilitées à agir en tant qu'agents de changement et participer activement aux campagnes communautaires de lutte contre la Violence Fondée Sur Le Genre. Cela est indispensable, au même titre que la fourniture de services de prévention et de protection contre la VFG.

Étant donné l'importance de la mobilisation communautaire, l'UNFPA engagera les groupes suivants en tant qu'agents de changement : (1) la société civile, incluant les groupes communautaires, (2) les hommes et les garçons; (3) les médias; (4) les adolescents et les jeunes. L'engagement de ces groupes à la fois en tant que cibles et agents de changement, sera innovant et pourrait emprunter plusieurs canaux : dialogues communautaires, théâtre, radio, campagnes de médias sociaux, activités et ateliers de sensibilisation rassemblant divers participants (des parlementaires de sexe masculin au soldat, en passant par le père de famille et d'autres personnes en uniforme).

L'UNFPA s'appuiera sur ses efforts actuels visant à engager les hommes et les garçons pour lutter contre la VBG, tels que le partenariat d'UNFPA avec l'Union Européenne et Oxfam/GB pour mettre en œuvre une campagne pluriannuelle en Palestine, en Iraq/ Kurdistan, en Jordanie et au Liban. À la suite de ce programme sous-régional, des forums masculins ont été mis en place pour lutter contre la VBG et la VAW. Ces forums ont pu

impliquer des agents de la police et d'autres secteurs sécuritaires ainsi que des chefs religieux et communautaires de sexe masculin. Les bureaux de pays d'UNFPA au Maroc, en Egypte, en Jordanie, au Soudan et en Palestine ont également réussi, à des niveaux variés, à engager les hommes et les garçons dans la lutte contre la VBG/VAW, offrant ainsi diverses expériences dont les enseignements peuvent être tirés.

La coopération avec les médias est une étape essentielle lors de toute mobilisation communautaire. Elle permet en effet d'atteindre le taux de pénétration le plus élevé possible de la population. Des médias innovants dotés d'une pertinence culturelle seront associés à ce travail de mobilisation et des campagnes de médias sociaux seront mises en œuvre. Les médias seront invités à œuvrer en faveur du changement des attitudes et des comportements du public. L'UNFPA souhaite également impacter la manière avec laquelle les médias de la région traitent les questions de VFG, afin d'accroître leur sensibilité à cette cause et la capacité de leurs rapports à renforcer les attitudes et les comportements positifs plutôt que de perpétuer les comportements négatifs. Par conséquent, l'UNFPA soutiendra les représentants des médias afin d'appréhender la complexité de la VFG, y compris les liens entre la VFG et les droits humains, l'égalité de genre, les normes sociales et le développement.

Travailler avec les adolescents et les jeunes pour renforcer les normes sociales positives est également une étape essentielle. La jeunesse est en effet une période où les espoirs et les valeurs sont en formation. Cette stratégie est conforme au cadre stratégique de l'UNFPA concernant les jeunes dans la région arabe.

Encadré 3

LES JEUNES DANS LES ETATS ARABES: CHANGER VERS UN MONDE MEILLEUR

Un Cadre D'action Stratégique Pour Les Programmes Spécifiques aux Jeunes

L'UNFPA ASRO place les besoins holistiques et protéiformes des jeunes dans les pays arabes en tête des programmes de la région arabe. Cette approche est matérialisée par le Cadre d'action stratégique pour Les Programmes Spécifiques aux Jeunes. Cette stratégie ciblant les adolescents et les jeunes est adaptée aux réalités et aux priorités régionales tout en constituant une avancée significative par rapport au passé..

Cette stratégie définit trois objectifs principaux :

- Faciliter l'accès équitable à l'emploi et à des moyens d'existence convenables en renforçant les capacités des jeunes et leurs compétences.
- Promouvoir la santé sexuelle et reproductive des jeunes de la région arabe en assurant l'accès à tous à des informations fiables, à l'éducation et aux services de la SRH.

- Créer un environnement propice à l'engagement civique des jeunes en vue d'accélérer le développement social et économique. Promouvoir la culture du dialogue, de la tolérance, de la communication et de l'échange dans un cadre de partenariat jeunes - adultes.

Ces priorités sont traitées une à une à travers quatre niveaux stratégiques: les conseils aux politiques et le plaidoyer; les données et les recherches; l'information et l'éducation; les services. L'égalité de genre et la VFG/VAW sont abordées en tant que questions transversales et fortement représentées dans tous les piliers.

Dans les contextes de détresse humanitaire, les efforts de l'UNFPA se concentreront sur l'identification de groupes communautaires, religieux, de groupes féminins et de groupes de jeunes, ainsi que sur de grandes figures masculines susceptibles de participer dans des programmes de mobilisation communautaire à l'échelle mondiale. Cependant, au début d'une crise, la stratégie de communication peut se concentrer sur les messages les plus élémentaires comme la disponibilité des services et les moyens de minimiser les risques. Le fait de mobiliser les partenaires humanitaires pour soutenir la prévention et l'intervention contre la VFG, sera également important pour les efforts de plaidoyer.

Pilier 2: Renforcer les capacités nationales pour fournir des services complets

Renforcer les capacités nationales afin de mettre en place un système multisectoriel national consacré à un traitement de qualité des victimes et des survivants de la VFG. Ce système comprendra les services sociaux, ceux de la santé, de la police, et de la justice .

- Développer au plan national la capacité des différents intervenants (à savoir les professionnels de la santé, les agents de police, les juges et les assistants sociaux) à intégrer une approche basée sur les droits humains et une intervention intégrée de qualité contre la VFG , y compris dans les contextes humanitaires difficiles

Résultat 2 Un système multisectoriel national pour un traitement de qualité des victimes/survivants à la violence fondée sur le genre, y compris un système de référence (santé, police, juges, services sociaux) est mis en place et institutionnalisé

Produit 2.1 Les capacités des professionnels de la santé, des agents chargés d'appliquer la loi, des juges et des assistants sociaux sont renforcées à travers une approche intégrée et basée sur les droits humains

Produit 2.2 Des protocoles spécifiques sectoriels sont développés au niveau national et/ou sont mis en œuvre.

Produit 2.3 Des mécanismes de coordination multisectoriels, nationaux contre la violence fondée sur le genre, sont mis en place et opérationnels.

En dépit de certains progrès, les femmes survivantes et victimes de VFG sont empêchées d'accéder facilement aux services spéciaux ou multisectoriels dans la plupart des pays concernés. Quand elles y parviennent, elles sont souvent confrontées à l'incapacité des prestataires de services à répondre efficacement à leurs besoins complexes et à intervenir dans l'empathie et la confidentialité.

Les causes sous-jacentes sont nombreuses : volonté insuffisante, manque de financements, manque de moyens au niveau technique, institutionnel et humain . Bien que les mesures de prévention aient été intensifiées, la mise en œuvre n'a pas été efficace parce que souvent les Etats n'ont pas adopté une approche intégrée, impliquant toutes les parties prenantes et identifiant les besoins essentiels des victimes et survivantes de la violence..

De nombreux pays ont travaillé sur les différents aspects et dimensions des programmes et des services. A titre d'exemple, l'Algérie, le Maroc et la Palestine sont en train de développer et/ou renforcer les systèmes de référence. De même, le Réseau de soutien contre la VFG au Maroc constitue un mécanisme unique coordonné par le ministère de la Justice et des Libertés (MJL) pour l'accès à la justice et à l'autonomisation juridique. Le réseau implique le ministère de la Santé (MoH) pour les services sanitaires, le Département de police pour les services de protection, et les associations et les organisations de la société civile pour le conseil et l'accompagnement des victimes auprès d'autres établissements membres du réseau. Il implique aussi le ministère du Développement social. En Palestine, le système de référence vient d'être approuvé par le cabinet. Dans d'autres pays (Iraq et Tunisie), des plans sectoriels ont été élaborés tout en impliquant les ministères de la santé, de l'intérieur, de la justice et des affaires sociales afin d'assurer une approche intégrée. Par conséquent, l'UNFPA est en mesure d'élargir ses efforts de soutien aux systèmes multisectoriels et de référence qui sont établis grâce aux interventions du Fonds dans les pays mentionnés ci-dessus.

Malheureusement, parce qu'ils ignorent souvent les protocoles de communication, les prestataires des services ne savent pas communiquer pertinemment avec les survivants qui deviennent réticents aux traitements ou n'en bénéficient pas de manière optimale. En outre, en raison de la rareté d'espace disponible pour les consultations privées et le classement des dossiers médicaux confidentiels, les prestataires de services ne sont pas bien équipés pour répondre aux besoins des survivants et des victimes de VFG. En effet, l'incapacité de garantir la protection et la confidentialité risque de mettre les victimes et les survivants de VFG en danger et les expose à plus d'abus. Par conséquent, les systèmes nationaux doivent être soutenus pour mettre en place des procédures

standards pour la prise en charge des survivants à la VFG, et pour créer des systèmes de coordination et de référence afin de garantir une chaîne complète des prestataires de services.

La mise en œuvre de programmes et de services efficaces suppose la mise en place de systèmes de suivi avec une clarification des responsabilités. De plus, les dons internationaux ne peuvent constituer l'unique source de financement de ces programmes. Ces programmes nationaux doivent être réalisés dans le cadre de programmes multisectoriels et financés par la dépense publique des Etats. En partenariat avec d'autres organisations des Nations Unies, en particulier l'ONU femmes, l'UNFPA utilisera un plaidoyer basé sur les évidences ainsi que le dialogue politique pour plaider en faveur de plus d'investissements (ressources financières, techniques et humaines) de la part des gouvernements nationaux, en vue de lutter contre la VFG.

Dans les contextes humanitaires et fragiles, l'accès des survivants à des services de qualité avec un focus spécial sur le support médical, psychosocial, et celui de la garantie de la sécurité, sera prioritaire. Ces services seront conformes aux objectifs fondamentaux du Paquet Minimum des Services Initiaux (MISP). La réponse à la VFG sera intégrée aux services essentiels de santé reproductive à travers la fourniture des services et, l'achat des provisions essentielles, du matériel et des médicaments nécessaires pour les prestataires de santé qualifiés. On accordera une attention particulière à la lutte contre la violence sexuelle lors des conflits et dans les contextes humanitaires fragiles. Si la situation le permet, les survivants auront accès à une assistance juridique et recevront des moyens de subsistance. Tous les partenaires et les prestataires de services s'engageront à travailler avec les survivants de la VFG selon les principes directeurs et dans le respect de la confidentialité des prestations qu'ils leur assurent.

Pilier 3: Renforcer les capacités nationales pour lutter stratégiquement contre la VFG

- Renforcer les capacités nationales pour renforcer/développer le suivi et l'évaluation des cadres, y compris les plans d'action multisectoriels ciblant laVFG.
- Produire et diffuser des données basées sur les évidences et les recherches relatives à la VFG.
- Documenter et diffuser des exemples de bonnes pratiques dans la lutte contre la VFG, y compris dans des contextes humanitaires et fragiles

Résultat 3 La Violence Fondée Sur Le Genre dans la région arabe est stratégiquement traitée à travers des programmes et des politiques fondés sur les évidences

Produit 3.1 Des cadres nationaux de suivi et d'évaluation concernant La VFG, y compris des plans d'action multisectoriels, sont développés.

Produit 3.2 Des produits de connaissance fondés sur les évidences et de bonnes pratiques concernant la réponse à la VFG sont documentés et diffusés. Comme indiqué ci-dessus, de nombreuses actions ont déjà été menées à tous les niveaux pour prévenir et lutter contre la VFG, mais le manque de politiques, de stratégies et de programmes cohérents montre que beaucoup de travail doit encore être accompli pour résoudre les nombreux problèmes que les survivants rencontrent. Comme mentionné ci-dessus, peu de pays ont élaboré des stratégies et des plans nationaux dédiés à la VFG. Seuls certains pays ont fait l'effort de décliner ces politiques en législations, programmes et services (l'Iraq, le Maroc et le Yémen). Ces faiblesses proviennent de l'absence de réformes sectorielles (la santé, la justice, les affaires sociales et l'intérieur). En outre, l'efficacité de ces plans a été compromise, dans les pays où ils ont été mis en place, par le manque de capacités, le faible engagement politique et la culture dominante qui ne garantit ni l'égalité de genre ni l'autonomie des femmes. L'UNFPA va s'investir davantage dans le dialogue politique au sein des équipes de pays des Nations Unies (UNCTS) et avec les décideurs nationaux afin que la prévention et le traitement de la VFG soient priorisées en tant que problématique relevant des droits de l'homme et de la santé publique. En partenariat avec des organismes tels que l'ONU Femmes, des décideurs, des parlementaires, des groupes féminins et des organisations de la société civile seront impliqués pour assurer l'adoption d'un cadre stratégique national visant à intervenir contre la VFG et la violence contre les femmes et les filles. L'UNFPA capitalisera sur les bons résultats acquis dans le domaine de la mobilisation sociale dans la région pour renforcer la capacité des groupes sociaux de plaider pour des lois qui luttent contre la VFG.

Les parties prenantes dans la lutte contre la VFG, au niveau régional, national et international, doivent nécessairement plaider pour la production de données et de preuves plus consistantes. L'UNFPA a déjà une expérience dans le dialogue politique et dans le développement et la mise en œuvre des programmes et des stratégies dans certains pays tels que le Maroc, l'Algérie, Djibouti, le Liban, l'Iraq, l'Egypte, la Palestine, la Syrie, la Jordanie, le Yémen et la Tunisie. Par ailleurs, l'organisation a investi dans des expériences en communication et en plaidoyer dans d'autres pays tels que le Liban, Djibouti, l'Egypte, la Somalie, la Palestine, l'Iraq, la Jordanie, la Tunisie et le Soudan. En capitalisant sur ces acquis, l'UNFPA est bien placé pour mener un plaidoyer et un dialogue politique fondés sur des évidences et à tous les niveaux pour encourager les gouvernements à élaborer et adopter des plans d'action nationaux contre la VFG. L'UNFPA appuiera la génération d'évidences et de données sur la prévalence de la VFG, ses types et ses tendances. En outre, le Fonds va élaborer des

études et des recherches sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des gens. L'UNFPA va également mener des recherches sociologiques sur les normes sociales et les relations entre les sexes, et l'impact de la VFG sur l'individu, la famille et la société en général. En outre, le Fonds effectuera des évaluations régulières de l'efficacité de la prévention et du traitement de la VFG. Enfin, l'UNFPA va plaider et garantir que les considérations éthiques et sécuritaires seront respectées durant les recherches et la collecte de données .³ Des efforts seront déployés pour recueillir des données et renforcer ou développer des systèmes consacrés à la collecte des données, le développement d'outils, l'élaboration de recherches qualitatives, d'enquêtes basées sur la population et d'évaluations de programmes et d'impact. L'UNFPA examinera les modalités de mise en place ou de renforcement d'un mécanisme ou d'un forum régional pour faciliter le partage et une meilleure analyse des données. Dans les contextes humanitaires et fragiles où les systèmes nationaux peuvent être faibles, inexistantes ou incapables de répondre aux besoins des populations affectées, les bureaux de pays de l'UNFPA renforceront la gestion de la coordination pour combattre la VFG. Ils plaideront pour l'adoption de procédures standards, la généralisation de la lutte contre la VFG à tous les secteurs de l'intervention humanitaire, et l'introduction éventuelle du système GBVIMS pour renforcer les systèmes de collecte des données sécurisées et éthiques. Les bureaux de pays de l'UNFPA vont profiter du soutien offert par la « GBV Area of Responsibility », en organisant le déploiement de l'équipe d'intervention rapide pour coordonner les efforts des différentes agences luttant contre la VFG, et recevoir un appui ciblé de la part de GBVIMS.

³ En ce qui concerne les huit recommandations principales, voir WHO ethical and safety recommendations for researching, documenting and monitoring sexual violence in emergencies, le Département du Genre à l'OMS, femmes et santé, 2007.

Pilier 4: Renforcer la volonté politique et la capacité juridique pour prévenir et répondre à la VFG

- Renforcer les capacités nationales pour développer / réformer les cadres juridiques, les lois et les politiques pour se conformer aux accords, aux déclarations et aux traités qui criminalisent la VFG.
- Renforcer les capacités nationales pour développer / réformer les lois et les politiques basées sur les droits humains, et lutter contre la VFG.
- Renforcer les capacités nationales pour plaider et suivre / évaluer les lois et les politiques basées sur les droits humains et lutter contre la VFG.

Résultat 4 La Violence Fondée Sur Le Genre dans la région arabe est stratégiquement tLes cadres juridiques sont réformés, les lois et les politiques sont conformes aux accords, aux déclarations et aux traités internationaux abordant la VFG.

Produit 4.1 Les capacités des détenteurs d'obligation sont soutenues pour développer / mettre à jour les lois et les politiques basées sur les droits humains, et luttant contre la VFG.

Produit 4.2 Les capacités de détenteurs d'obligation sont soutenues pour plaider et promouvoir les lois et les politiques basées sur les droits humains, et luttant contre la VFG.

En ce qui concerne la législation traitant la VFG, les bureaux de pays de l'UNFPA ont identifié de nombreuses lacunes dans la législation actuelle et souligné la nécessité d'une législation plus spécifique concernant les sanctions de la VFG et la réparation de ses conséquences. Cependant, ils ont également reconnu que le renforcement du cadre législatif luttant contre la VFG n'est qu'une étape importante qui doit être accompagnée par d'autres mesures décrites dans le deuxième pilier afin d'assurer l'accès à la justice, à la santé, y compris à la santé reproductive et aux services psychologiques, et à un système de référence clair.⁴

Les formes institutionnelles de la VFG, qui existent même dans des pays considérés comme étant développés, incluent de nombreuses violations des droits de l'homme, tels que le droit à l'éducation, le droit à la santé, les droits reproductifs, le droit au travail et le droit à la liberté de circulation, à la participation et au choix. A titre d'exemple, certains codes pénaux permettent d'atténuer la sanction de ceux qui sont accusés d'avoir tué des femmes et des filles en prétendant avoir accompli leur crime au nom de l'honneur (en Jordanie, la Syrie et la Palestine). Dans d'autres cas, les filles sont contraintes d'épouser leur violeur (en Algérie, au Maroc et en Tunisie). Il s'agit d'une légalisation spécifique des crimes commis contre les femmes et les filles et d'une violation flagrante de leurs droits fondamentaux. Les croyances et les pratiques culturelles discriminatoires empêchent les femmes de profiter des quelques lois qui garantissent leurs droits. La plupart du temps, les normes culturelles sont utilisées comme une excuse.⁵ Les services juridiques sont limités et pas toujours accessibles aux femmes et aux filles.

Pourtant, même s'il y a une protection juridique contre le viol, la MGF/E et le harcèlement sexuel dans la majorité des pays étudiés, il n'existe aucune loi spécifique et complète couvrant toutes les formes de violence conjugale et d'abus. Le concept de violence familiale, y compris la violence et le viol conjugaux, devient de plus en plus dilué si la notion de violence du partenaire intime est culturellement rejetée.

En outre, des obstacles pratiques empêchent les femmes d'obtenir des ordonnances de protection, tels que le manque de tribunaux et de personnels

⁴ Référez-vous pour plus de détails à l'Annexe 1 de cette stratégie.

⁵ Pour plus d'informations, consultez UN Women for Arab States & The Committee on Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW Committee) Regional Consultation for the Proposed General

spécialisés, y compris les interprètes, et les heures limitées pendant lesquelles les tribunaux de la famille sont ouverts. Quand les femmes rapportent à la police leur exposition à la violence familiale, elles risquent d'être réorientées. Les agents d'application de la loi donnent souvent la priorité à la préservation de l'unité familiale, et incitent les femmes battues à se concilier avec les agresseurs plutôt que de les poursuivre dans le cadre d'enquêtes criminelles ou d'aider les femmes à obtenir des ordonnances de protection. Les lois doivent respecter l'égalité de statut juridique entre les hommes et les femmes, combattre et réprimer la discrimination et la violence, et sauvegarder la sécurité des survivants et des victimes de la VFG. Cependant, les faiblesses du système judiciaire, y compris celles des tribunaux, entravent l'application effective des lois actuelles.⁶

En Tunisie, l'UNFPA soutient le ministère de la Femme et des affaires Familiales (MOWFA) à travers les efforts qu'il déploie pour revoir et plaider pour la mise en œuvre complète de la stratégie nationale concernant la violence contre les femmes. Pour atteindre cet objectif, une équipe de travail a été formée en 2012. Ses membres représentent les points focaux genre et/ou VFG au sein de divers ministères. En outre, un sous-groupe a été formé en 2013 pour rédiger une loi globale traitant la VFG. Ce groupe est censé étudier le système de référence concernant la VFG et les procédures standards d'opérationnalisation au niveau national.

L'UNFPA intensifiera ce type d'intervention, tout en renforçant les capacités nationales pour élaborer des lois intégrées et permettre aux systèmes judiciaires nationaux de mettre en œuvre n'importe quel cadre juridique existant. L'UNFPA diversifiera les méthodologies visant au renforcement des capacités pour encourager la coopération sud-sud, à l'établissement de centres régionaux de connaissance et de formation, à l'amélioration du suivi et à l'engagement des stagiaires de ces centres.

Parmi les principaux acteurs qui devront être ciblés, on pourra citer: l'UNFPA et le personnel des organismes des Nations Unies partenaires; les homologues gouvernementaux nationaux des principaux ministères (santé, justice, affaires sociales, statistiques, population) et les parlementaires; les prestataires de services (professionnels de santé, assistants sociaux, les forces de sécurité); les chefs communautaires et religieux; des groupes des femmes et de jeunes; des partenaires des CBO et des ONG; les médias et les institutions universitaires. Les domaines spécifiques au renforcement des capacités et des groupes spécifiques ciblés seront déterminés au niveau de chaque pays.

Recommendation on Women Human Rights in Situations of Conflict and Post Conflict contexts," Amman, Janvier 2013.

⁶ Benhadid F., CEDAW +30 et Pékin +15 rapports

Toutefois l'UNFPA ASRO soutiendra les bureaux de pays en procédant à une évaluation des capacités du personnel de l'UNFPA et de ses partenaires à traiter la prévention et la réponse à la VFG. En outre, le bureau régional évaluera l'aptitude des principales institutions universitaires et de formation à soutenir et guider les interventions de renforcement des capacités régionales.

L'UNFPA soutiendra les réseaux régionaux et nationaux et les organisations de la société civile en matière de plaidoyer basé sur les évidences afin d'élaborer des lois spécifiques et complètes. Pour parvenir à cela, l'UNFPA soutiendra la production de données concernant la prévalence de la VFG et ses tendances, la production de connaissances, d'attitudes et de pratiques; la recherche sociologique sur les normes sociales et les relations entre les sexes; l'évaluation de l'impact de la VFG aux niveaux individuel, familial, national et régional, et l'efficacité de la prévention et des réponses. L'UNFPA défendra et veillera à ce que les considérations éthiques et sécuritaires soient respectées dans toutes les recherches et lors de la collecte de données .⁷

Lors des contextes humanitaires et fragiles, l'UNFPA s'assurera que les protocoles soient en place pour permettre la fourniture de services multisectoriels (y compris la gestion clinique du viol) et que les survivants aient l'accès à l'aide juridique et à la justice en fonction de leurs préférences. En outre, l'UNFPA soutiendra les capacités des parties concernées à renforcer les systèmes de protection pour aborder la question de la violence sexuelle lors des conflits et dans les contextes fragiles.

⁸ Voir les recommandations éthiques et sécuritaires par l'OMS sur la violence sexuelle dans des cas d'urgence, mentionnés ci-dessus.

5 Partenariats

L'UNFPA envisage une stratégie régionale qui pourra s'élargir au-delà de ses partenaires traditionnels pour inclure les forums parlementaires régionaux, les organisations confessionnelles et inter-gouvernementales, la société civile et les institutions académiques, les coalitions des femmes et des jeunes arabes, et les professionnels des médias et des réseaux médiatiques au niveau national et régional. La stratégie sera mise en œuvre à travers un partenariat étroit avec les donateurs, y compris ceux du secteur privé, et engagera probablement les donateurs du CCG pour mobiliser les fonds nécessaires à la lutte contre la VFG dans la région.

Au niveau communautaire, l'UNFPA collaborera avec les organisations confessionnelles régionales vers lesquelles le public s'oriente afin d'être guidé,

comme Al -Azhar et ses affiliés nationaux. Au niveau national, l'UNFPA nouera des alliances fortes avec les ministères de la santé, de la justice et des affaires sociales ainsi que les réseaux féminins nationaux, les mécanismes nationaux propres aux femmes, les conseils de la population, les bureaux de statistiques et les instituts universitaires. Dans le but de s'adresser aux décideurs, l'UNFPA renforcera son partenariat avec les organismes régionaux, tels que la Ligue Arabe, l'Union Africaine ainsi que d'autres réseaux et associations régionales, tels que l'Organisation de la Femme Arabe.

L'UNFPA continuera à renforcer ses partenariats avec les agences des Nations Unies. A titre d'exemples, on pourra citer la collaboration avec l'ONU Femmes pour le renforcement des capacités nationales à réformer les cadres juridiques; la coordination avec l'OMS pour la promotion et l'établissement des protocoles nationaux du secteur de la santé, et pour renforcer la capacité nationale de professionnels de santé pour fournir des services aux survivantes à la VFG; l'association avec l'ONUSIDA pour traiter les liens entre la VFG et le VIH; et la coopération avec l'UNHCR et l'OCHA pour la prévention de la VFG dans les contextes humanitaires .

Tableau 2

Cadre de partenariat de l' UNFPA: piliers de la stratégie contre la VFG

Piliers	Les partenaires de l'ONU dans le domaine du renforcement des capacités	Les partenaires de l'ONU dans le domaine du plaidoyer	Les partenaires de l'ONU dans les situations d'urgence
Pilier 1: Renforcer les normes, les attitudes et les comportements sociaux positifs au niveau communautaire	L'ONUSIDA, l'UNICEF, l'UNESCO, l'ONU Femmes, le PNUD	L'ONUSIDA, l'UNICEF, l'UNESCO, l'ONU Femmes, le PNUD	L'UNHCR, l'UNICEF, l'OCHA
Pilier 2: Renforcer les capacités nationales à fournir des services complets	L'OMS, l'UNICEF, l'ONUSIDA	L'OMS, l'ONU Femmes, l'UNICEF, l'OIM, l'ONUSIDA	L'UNHCR, l'OCHA, l'UNICEF
Pilier 3: Renforcer les capacités nationales à lutter stratégiquement contre la VFG	L'OMS, l'ONU Femmes, l'UNICEF	L'ONUSIDA, l'ONU Femmes, l'OIM	L'UNHCR, L'OCHA, l'UNICEF
Pilier 4: Renforcer la volonté politique et la capacité juridique de prévenir et répondre à la VFG	L'ONU Femmes, le PNUD.	Le PNUD, l'ONU Femmes.	L'OCHA, L'UNHCR, l'UNICEF

L'engagement de l'UNFPA au niveau mondial avec deux principaux réseaux - Action des Nations Unies contre la Violence Sexuelle et la Area of Responsibility (AOR) – lui donne l'accès à un éventail d'acteurs humanitaires, sécuritaires et politiques, ainsi qu'aux donateurs, avec lesquels l'UNFPA peut entrer en contact afin d'aborder des questions sensibles et réaliser une intervention à plus grande échelle .

La matrice des résultats ci-jointe identifie les principaux partenaires nationaux, régionaux et internationaux et les publics ciblés. Elle a été développée à travers une perspective de gestion basée sur les résultats, tout en prenant en compte l'importance des interventions stratégiques qui assurent la redevabilité, l'inclusion, la participation et l'appropriation.

ANNEX The Results Matrix

Cadre Stratégique et Partenariats liés à la Prévention et la réponse à la Violence Fondée Sur Le Genre dans la région arabe.

L' impact	Les femmes et les filles dans la région arabe -y compris dans des contextes humanitaires et fragiles-jouissent d'une bonne santé et exercent leurs droits sexuels et reproductifs	Partenaires
Résultats	Produits	
<p>Résultat 1 :</p> <p>Les femmes, les filles et les communautés locales sont habilitées à répondre à la violence fondée sur le genre.</p>	<p>Produit 1.1. Les femmes et les filles sont conscientes de leurs droits et habilitées à les revendiquer.</p> <p>Produit 1.2. Les capacités de la communauté (individuelle ou collective) et des chefs religieux (hommes et femmes) sont renforcées pour plaider contre la violence fondée sur le genre.</p> <p>Produit 1.3. Les réseaux/groupes d'hommes et des garçons sont formés consolidés pour lutter contre la VFG.</p> <p>Produit 1.4. Des professionnels et des réseaux médiatiques sont mobilisés pour lutter contre la VFG.</p> <p>Produit 1.5. Des organisations et des réseaux dirigés par des jeunes sont mobilisés pour lutter contre la VFG.</p>	<p>A niveau régional, l'UNIC, l'ONUSIDA, l'ONU Femmes, le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, les médias et les réseaux médiatiques, les entités régionales telles qu'Al Azhar, CAWJAR, KARAMA et le Centre de documentation sur le genre et la santé reproductive (GRACE).</p> <p>A niveau national: la société civile y compris les ONG, les chefs communautaires et religieux, les organisations et les réseaux dirigés par des jeunes, les groupes d'hommes et de garçons luttant contre la violence basée sur le genre.</p>
<p>Résultat 2:</p> <p>Un système multisectoriel national pour un traitement de qualité des victimes/survivants à la violence fondée sur le genre, y compris un système de référence (santé, police, juges, services sociaux)</p>	<p>Produit 2.1.: Les capacités des professionnels de la santé, des agents chargés d'appliquer la loi, des juges et des assistants sociaux sont renforcées à travers une approche intégrée et basée sur les droits humains</p> <p>Produit 2.2.: Des protocoles spécifiques sectoriels sont développés au niveau national et/ou sont mis en œuvre.</p> <p>Produit 2.3.: Des mécanismes de coordination multisectoriels, nationaux contre la violence fondée sur le genre, sont mis en place et opérationnels.</p>	<p>L'OMS, l'UNHCR, l'OCHA, l'ONU Femmes, le PNUD, l'UNICEF, l'OIM, l'ONUSIDA, les entités nationales incluant les gouvernements et la société civile</p>

<p>est mis en place et institutionnalisé</p>		
<p>Résultat 3 : La Violence Fondée Sur Le Genre dans la région arabe est traitée à travers des programmes et des politiques fondés sur les évidences</p>	<p>Produit 3.1. Des cadres nationaux de suivi et d'évaluation concernant La VFG, y compris des plans d'action multisectoriels, sont développés.</p> <p>Produit 3.2. Des produits de connaissance fondés sur les évidences et de bonnes pratiques concernant la réponse à la VFG sont documentés et diffusés.</p>	<p>A niveau global et régional: l'OMS, l'ONU Femmes, l'UNICEF, l'UNIC, l'ONUSIDA, le HCDH, et les donateurs. Les organisations régionales comme LAS, la CESAO, la CEA et l'UA. Les Instituts de recherche et les universités internationales et régionales. Des experts internationaux et régionaux dans le domaine de la VBG. Les Instituts de recherche régionaux comme l'Université américaine de Beyrouth, l'Université américaine du Caire, l'Université Ahfad, le Soudan, l'Université Birzeit, la Palestine, des experts indépendants, les médias régionaux et les donateurs.</p>
<p>Résultat 4: Les cadres juridiques sont réformés, les lois et les politiques sont conformes aux accords, aux traités internationaux abordant la VFG</p>	<p>Produit 4.1. Les capacités des détenteurs d'obligation sont soutenues pour développer / mettre à jour les lois et les politiques basées sur les droits humains, et luttant contre la VFG.</p> <p>Produit 4.2. Les capacités de détenteurs d'obligation sont soutenues pour plaider et promouvoir les lois et les politiques basées sur les droits humains, et luttant contre la VFG.</p>	<p>A niveau régional: l'ONU Femmes, le PNUD, la CESAO, le Réseau des Parlementaires arabes, LAS, CAWTAR, KARAMA, la Coalition des Femmes arabes, la Coalition des Jeunes arabes, Y-peer et les donateurs.</p> <p>A niveau national: tous les partenaires nationaux incluant les gouvernements nationaux et la société civile.</p>

